



## Erreur dans compromis de vente

Par **maud09**, le **22/06/2011** à **16:53**

Bonjour,

Je me suis porté acquéreur il y a quelques semaines d'un appartement et a donc signé un compromis de vente via une agence immobilière.

Le montant total de la transaction aurait du être de 159 500.00€ dont 8 500.00€ de frais d'agence.

Or dans la rédaction du compromis de vente (signé par toutes les parties : vendeur et acheteur), il est mentionné que le prix de vente du bien est 151 000.00€ et que les "frais d'agence seront à la charge du vendeur (et non pas de l'acquéreur) pour un montant de 8 500.00€".

Est ce possible de ne pas payer les frais d'agence et donc de ne payer que la valeur du bien sur la base de ce compromis ?

Je ne souhaite pas imputer cette différence au vendeur mais à l'agence immobilière qui n a pas cessé de nous mentir.

Merci d'avance de votre aide

Par **edith1034**, le **22/06/2011** à **18:03**

le compromis tien lieu de loi entre les parties

pour tout savoir sur les compromis de vente :

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>